

COMPTE-RENDU de la REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Ajoute 1 point à l'ordre du jour : renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale
- Approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 octobre 2014
- Décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €
- Vote le versement intégral de la dotation de 90 € par élève que percevra la commune au titre du fond d'amorçage pour les rythmes scolaires (2014-2015) à la Communauté de communes de la Haute Comté, compétente en matière périscolaire, qui organise les NAP.
- Approuve la convention pour participation de la commune aux dépenses de fonctionnement du syndicat du collège de Saint Loup sur Semouse, pour la scolarisation des enfants de Fontaine les Luxeuil au Collège André Masson à St Loup. Celle-ci est passée pour l'année scolaire 2014/2015 et sera renouvelable par tacite reconduction.
- Approuve la modification du mode d'attribution des subventions scolaires versées à l'école primaire, 18 € pour la coopérative et 37 € pour les fournitures scolaires, pour l'exercice 2015.
- Décide de relouer le logement situé 34 B, rue Marquiset pour un loyer mensuel de 350 € et des charges à 15 €, à compter du 1^{er} janvier 2015
- Propose de relouer la parcelle, suite à la résiliation de Mme HENRY Anne-Marie, cadastrée D 947 Lieu-dit « La petite Corvée 2ème canton » d'une contenance de 24 a 87 ca, à M. LECLERC Cédric. Cette location se fera sous forme de convention d'occupation précaire, à compter du 1^{er} janvier 2015, au prix de 82.17 € l'hectare et revalorisé chaque année selon l'indice national des fermages.

- Attribue à M. VUILLEMIN Eric à compter du 1er janvier 2015 et dans les mêmes conditions que les actes signés précédemment avec M. VUILLEMIN Bernard, la location des parcelles cadastrées D 941 Lieu-dit « La petite Corvée » d'une surface de 63 a 10 ca et ZE 56 Lieu-dit « sur les Champs Magnien » d'une surface de 2 ha 28 a 24 ca
- Considérant que le contrat de vente de gaz naturel au tarif réglementé sera automatiquement résilié le 31 décembre 2014 pour la salle polyvalente, décide de souscrire au contrat de transition de vente de gaz naturel, en attendant de conclure à un contrat avec le fournisseur de gaz naturel de notre choix. Celui-ci prendra effet automatiquement le 1^{er} janvier 2015, pour se terminer le 30 juin 2015.
- Décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe, pour une période de 2 mois allant du 1^{er} décembre 2014 au 31 janvier 2015 inclus à temps non complet à hauteur de 12 heures 30 hebdomadaires. Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir matérialisation des lots de bois de chauffage mis à disposition aux habitants de la commune dans le cadre de l'affouage communal. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1, indice brut 330, indice majoré 316 du grade de recrutement.
- Renouvelle son adhésion à PEFC Franche-Comté en inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté. Approuve le cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et de s'engager à respecter les clauses et à honorer les frais d'adhésion fixés par PEFC Franche-Comté à 0,65 € par ha pour 5 ans.

Fait à Fontaine les Luxeuil, le 1^{er} décembre 2014

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN